

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



47263

Distr.
GENERALE



E/CN.14/204

4 décembre 1962

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Cinquième session
Léopoldville
Février-mars 1963
Point 9 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES PROGRES VERS LA CREATION
D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(Note du Secrétaire exécutif)

RAPPORT SUR LES PROGRES VERS LA CREATION
D'UNE BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

(Note du Secrétaire exécutif)

1. Après avoir examiné les documents présentés par le Secrétaire exécutif (E/CN.13/129 et Add.1) comme suite à la résolution 27 (III), la Commission a adopté, à sa quatrième session, la résolution 52 (IV) par laquelle elle acceptait le principe de la création d'une banque africaine de développement, sous réserve des enquêtes et études auxquelles procéderait un comité composé de neuf Etats membres (Cameroun, Ethiopie, Guinée, Libéria, Mali, Nigéria, Soudan, Tanganyika et Tunisie). Le Comité des Neuf a été chargé :
- i) de prendre tous les contacts avec les gouvernements ou d'autres autorités concernant la création de la Banque; ii) d'étudier la structure financière et administrative de la Banque ainsi que la nature et l'étendue de son activité; iii) de rédiger ses statuts; iv) de faire des recommandations sur le choix de son siège; et v) de présenter pour le mois d'octobre 1962 aux gouvernements des Etats membres, aux fins d'étude, un rapport complet étayé d'une documentation. La Commission invitait aussi le Secrétaire exécutif, dans cette résolution, à réunir une conférence des ministres des finances ou d'autres représentants qualifiés des Etats membres et membres associés, qui examinerait le rapport du Comité des Neuf et prendrait les mesures définitives de fondation de la Banque.
2. Le Comité des Neuf s'est vu dans l'impossibilité d'observer le calendrier prévu dans la résolution; il achèvera ses travaux en janvier 1963, après avoir tenu trois sessions sous la présidence du représentant du Liberia (à Monrovia, du 18 au 22 juin 1962, à Douala, du 24 au 27 septembre 1962 et à Casablanca, du 14 au 24 janvier 1963), consulté des gouvernements et des institutions africains et non africains, approuvé un projet de statuts de la Banque et fait des recommandations sur le choix du lieu de son siège. L'avant-projet de statuts a été préparé sous la direction d'un Sous-Comité composé de quatre Etats membres, le Libéria, le Mali, le Tanganyika et la Tunisie, qui a tenu trois sessions présidées par le représentant de

la Tunisie (l'une a eu lieu à Douala, le 24 septembre 1962, l'autre à Genève du 3 au 10 novembre 1962 et la troisième se réunira à Casablanca du 7 au 14 janvier 1963). Le représentant de la République du Cameroun a participé aux travaux du Sous-Comité.

3. Le Comité des Neuf a décidé que les consultations africaines précéderaient les consultations avec les gouvernements non africains. Il a été décidé aussi que le Comité adopterait, quant au caractère et aux objectifs de la future Banque africaine de développement, certaines idées dont s'inspireraient les groupes chargés des consultations, étant entendu que ces idées, bien qu'elles aient recueilli l'adhésion du Comité dans son ensemble, ne seraient pas considérées, au stade actuel, comme l'expression définitive de ses vues. L'idée maîtresse est que la Banque doit être une institution africaine dont le capital, la direction et la gestion seraient entièrement africains et dont le but serait de promouvoir et d'accélérer le développement économique et social des pays africains, individuellement et collectivement. De plus, le Comité a adopté, à titre provisoire, certaines notions sur la structure financière de la future Banque et les droits de vote qui pourraient être liés à la propriété du capital, sur l'organisation et la gestion de la Banque, et sur l'étendue et la nature des opérations qu'elle pourrait être appelée à entreprendre.

4. Il a été décidé que les consultations avec les gouvernements africains seraient assurées par trois groupes, comprenant chacun trois membres du Comité et un fonctionnaire du Secrétariat. Les trois groupes étaient dirigés respectivement par les représentants de la Guinée, de la Nigéria et de l'Ethiopie. Le Président du Comité était membre d'office de chaque groupe. Un groupe spécial composé des représentants du Libéria, du Tanganyika et de la Tunisie, et d'un consultant de l'ONU, a été constitué ultérieurement pour procéder à des consultations avec le Gouvernement de l'Algérie en janvier 1963.

5. Les trois groupes ont consulté trente-quatre gouvernements africains en août et septembre 1962. Le projet de création d'une Banque africaine de développement a rencontré partout un accord de principe et a été

considéré comme une étape concrète sur la voie de la solidarité africaine et comme un moyen utile de promouvoir le développement économique et social du continent. Néanmoins, des divergences de vues se sont fait jour à propos des méthodes à suivre pour la création de la Banque.

6. Les autorités consultées ont été unanimes à estimer que la Banque africaine de développement devrait tirer parti de ressources financières supplémentaires en vue de financer des projets exécutés en Afrique, sans que soit détourné ou interrompu le courant de fonds provenant de pays et d'institutions non africains en vertu d'arrangements bilatéraux déjà existants. Les gouvernements consultés se sont, d'une manière générale, accordés à estimer que la Banque devrait appartenir aux gouvernements africains et que les membres du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, ainsi que le Directeur général et son adjoint, devraient être Africains. Les contributions de source non africaine devraient être recherchées sous la forme de prêts ou de dons.

7. Les gouvernements ont été d'accord, d'une manière générale, sur le principe selon lequel la Banque devrait financer aussi bien des projets d'infrastructure que des projets productifs et affecter aux premiers des ressources provenant de prêts consentis à des conditions particulièrement avantageuses. On a également émis l'avis que la Banque pourrait faire beaucoup pour encourager les investissements privés, étrangers et nationaux, qui seraient nécessaires.

8. Après avoir considéré les résultats des consultations tenues avec les pays africains, le Comité a conclu qu'ils s'accordaient à appuyer la création de la Banque et qu'il y avait, dans une large mesure, identité de vues sur plusieurs questions importantes. Le Comité s'est déclaré convaincu que les divergences d'opinions qui sont apparues pourront être dissipées à l'occasion de la rédaction des statuts. Il a estimé qu'il convenait de considérer comme provisoires les opinions exprimées lors des consultations et que les positions définitives ne se cristalliseraient que lorsqu'on disposerait d'un projet de statuts complet.

9. Etant donné les questions qui ont donné lieu, dans une large mesure, à une identité de vues au cours des consultations, le Comité croit pouvoir réaffirmer les suggestions suivantes adoptées lors de sa première session:

- a) le capital social de la Banque devrait être entièrement africain;
- b) l'objectif essentiel de la Banque devrait être de mobiliser des ressources pour les projets de développement économique et social qui répondent à une nécessité urgente en Afrique;
- c) les attributions de la Banque devraient être définies de façon assez large, de telle sorte qu'elle puisse procéder à des opérations de financement, soit aux conditions du marché, soit à des conditions plus avantageuses; il conviendrait toutefois de faire une distinction très nette entre ces deux types d'activité;
- d) la gestion de la Banque devrait être entièrement sous contrôle africain; les gouverneurs, les directeurs, le directeur général et son adjoint notamment devraient être des Africains; on a admis qu'il pourrait être nécessaire, au début, de recourir aux services de techniciens non Africains;
- e) le principe du caractère complémentaire des opérations de la Banque doit être maintenu sans réserve. L'activité de la Banque ne devrait pas gêner le bon fonctionnement des relations ou des arrangements bilatéraux ou multilatéraux existants, mais tendrait à les élargir et à les compléter; la Banque sera particulièrement bien placée pour le faire en patronnant les projets importants intéressant plusieurs pays.

10. Le Comité a décidé que les consultations de caractère non africain seraient assurées par deux groupes dirigés respectivement par les représentants de l'Ethiopie et du Soudan. Le premier comprenait le représentant de la Guinée et le président du Comité, agissant *ès* qualité; le second, les représentants du Cameroun et de la Nigéria. Un consultant des Nations Unies accompagnait chaque groupe. L'itinéraire des deux groupes a été

établi comme suit:

- a) Italie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Japon, Canada et Etats-Unis d'Amérique.
- b) Suède, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, France, Belgique, République fédérale d'Allemagne, Suisse.

11. Les consultations non africaines ont eu lieu en octobre et en novembre 1962. Tous les gouvernements consultés se sont réjouis de voir les gouvernements africains prendre l'initiative de créer une Banque africaine de développement. Ils ont tous envisagé la possibilité d'une collaboration et plusieurs se sont déclarés disposés à étudier les moyens d'aider la Banque lorsqu'elle serait créée. Toutefois, le sentiment général a été que les gouvernements ne pouvaient être parties à des arrangements ou prendre des engagements déterminés avant que la Banque ne soit établie et que ses statuts ne soient publiés officiellement.

12. La majorité des gouvernements ont souligné qu'il importait d'établir une coopération aussi étroite que possible avec les instituts financiers existants et d'éviter tout double emploi; ces gouvernements ont noté avec satisfaction qu'on assignait à la Banque, comme objectif essentiel, la mobilisation de ressources et de services complémentaires en faveur de l'Afrique. Les gouvernements se sont aussi accordés à estimer que les projets intéressant plusieurs pays devraient recevoir une priorité élevée. Cette manière de voir a été souvent liée à l'idée que les activités de la Banque devraient aider et favoriser le développement harmonieux du continent africain.

13. A sa deuxième session, le Sous-Comité a examiné une note esquissant, avec commentaires à l'appui, ce que devraient être les statuts de la Banque africaine de développement. Ce document exposait les points que ceux-ci devaient traiter, indiquait les problèmes politiques, constitutionnels ou techniques qui se posent pour chacun d'eux, et rappelait les solutions adoptées en la matière par les principales institutions intergouvernementales de financement du développement. Le Sous-Comité a décidé

de se borner à discuter les questions principales, afin d'arriver à des décisions de principe propres à guider les experts dans la préparation de projets de texte. Ces projets seront présentés à l'examen du Sous-Comité lors de sa dernière session et transmis ensuite au Comité des Neuf.

14. Après avoir passé en revue les résultats des consultations tenues par les groupes en ce qui concerne le lieu du siège de la Banque, le Comité a noté que de nombreux gouvernements s'intéressaient à voir la Banque s'établir sur leur territoire. Le Comité a conclu que cette question devrait faire l'objet d'un examen ultérieur, mais il a admis qu'il conviendrait d'établir certains critères sur lesquels on se fonderait pour choisir le lieu du siège. Il a discuté, entre autres, des critères suivants:

Accessibilité.

Possibilité d'obtenir du personnel qualifié.

Possibilité d'établir des relations avec des institutions financières.

Conditions de vie acceptables.

Certaines considérations politiques ont été aussi évoquées. On n'a pas évalué l'importance relative de ces critères ni la priorité à leur accorder. Il a été décidé d'envoyer aux gouvernements africains une lettre leur précisant les conditions auxquelles devrait satisfaire le lieu choisi pour l'établissement du siège de la Banque, eu égard aux critères ci-dessus, et leur demandant de faire connaître au Comité les possibilités existantes ou qui pourraient être ménagées dans leur pays.

15. A sa dernière session, tenue à Casablanca du 14 au 24 janvier, le Comité des Neuf a examiné le rapport final du Sous-Comité de rédaction, a adopté un projet de statuts de la Banque comprenant des dispositions relatives à sa structure administrative et financière et a fait des recommandations sur le lieu de son siège. Il a présenté aussi des propositions relatives à la Banque en ce qui concerne les nouvelles dispositions à prendre avant ou après la Conférence des ministres des finances, ainsi que des propositions ayant trait à cette Conférence. Il a adopté aussi le

rapport du Sous-Comité, ainsi que la communication à la cinquième session de la CEA pour lui annoncer l'achèvement de ses travaux et les principales décisions adoptées (E/CN.14/175).

16. Dans l'exécution de sa tâche, le Comité a été assisté d'experts que le Secrétaire exécutif avait recrutés conformément à la résolution 52 (IV) et de fonctionnaires du Département des Affaires économiques et sociales du siège et du Bureau de l'Assistance technique, comme suite à la résolution 874 (XXXIII) du Conseil économique et social qui prie le Secrétaire général de fournir au Secrétaire exécutif l'appui technique et administratif qui pourrait être nécessaire en vue de la création de la Banque. Lors de sa dix-septième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé les crédits nécessaires au financement de l'activité du Comité des Neuf, conformément à l'espoir exprimé dans la résolution 874 (XXXIII) du Conseil.

17. Le Comité a reçu une aide utile de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de la Banque inter-américaine de développement (BID). Un fonctionnaire détaché par la BIRD a collaboré, en tant que consultant, aux travaux relatifs à la création de la Banque, et des fonctionnaires de la BID ont participé en qualité d'observateurs à la première session du Comité et à la seconde session du Sous-Comité. L'un des groupes chargés de consultations avec les gouvernements et les institutions non africains a eu des entretiens avec des fonctionnaires de la BIRD et de la BID lors de sa visite à Washington. Ces deux institutions ont été représentées par des observateurs aux dernières sessions que le Comité et le Sous-Comité ont tenu au Maroc.

- - - - -